



CONCILIER L'EXPLOITATION DE L'OR ET LA PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE AU BURKINA FASO

- L'extraction d'or (industrielle et artisanale), est l'activité extractive la plus contributrice au PIB du Burkina Faso. L'exploitation de l'or constitue une activité incontournable pour la stratégie de développement économique du pays.
- L'orpaillage, en plein essor, représente une source de revenus pour les populations rurales et urbaines. La production annuelle issue de l'exploitation artisanale est estimée à 9,5 tonnes d'or générant 232,2 milliards de FCFA. La région du Sud-Ouest se distingue particulièrement en ce sens qu'elle concentrait près de la moitié de la production artisanale d'or en 2016, suivie de la région du Nord qui en concentrait le quart. La région du Centre-Nord, bien qu'occupant la première place en termes de nombre de sites d'exploitation artisanale d'or, est reléguée à la quatrième place en termes de niveau de production d'or.
- L'activité d'orpaillage implique des investissements non négligeables dont la valeur totale s'élève à 6,8 milliards de FCFA en 2016. Ces investissements sont impulsés par les régions du Nord et du Sud-Ouest qui réalisent à elles-seules 62,4% de l'investissement total.
- Sur la période allant de 2016 à 2020, le nombre de mines industrielles en exploitation est passé de 10 à 17, avec la création de plus de 51 600 emplois directs et indirects. La part des industries extractives (industrielles dans le PIB est passée de 8,4 % en 2016 à 12,7% en 2020.
- L'extraction d'or est l'activité extractive la plus contributrice au PIB. Sa production est passée de 36,28 tonnes en 2016 à 62,14 tonnes en 2020 pour ce qui concerne la production industrielle, classant le pays au rang de 5ème pays producteur africain.
- En juillet 2021, on dénombrait 17 mines d'or industrielles en production, 06 en construction (Salma, Sahelian, Bomboré, Kiaka, Poura et Ouaré), 01 en modification (Nétiana) 02 projets avancés (Konkéra, Yéou) et 04 à l'arrêt (Kalsaka, Komet, Belahourou et Konkéra). Ces mines sont réparties sur l'ensemble du territoire national. Le nombre de mines d'or en production connaîtra une augmentation les années à venir, avec les projets en cours et les recherches qui se poursuivent.
- Industrielle ou artisanale, l'extraction d'or s'accompagne de fortes pressions sur l'environnement, qui se traduisent par une dégradation des écosystèmes au détriment du bien-être des populations humaines.
- Sur l'environnement et en particulier sur la biodiversité, ce qui dégrade l'état des écosystèmes, induits des pertes de bien-être (impacts) pour les populations humaines et déclenche des réponses politiques (cf. schéma DPSIR ci-après).
- Une récente étude a revu les caractéristiques de la filière et de ses acteurs, identifié les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité qui pourraient être mises à l'échelle et les mesures accompagnatrices qui pourraient faciliter leur adoption.
- Un dialogue participatif de tous les acteurs autour de ces pistes devrait permettre d'aboutir à un ou des engagements volontaires accompagnés d'un plan d'action et d'indicateurs de suivi



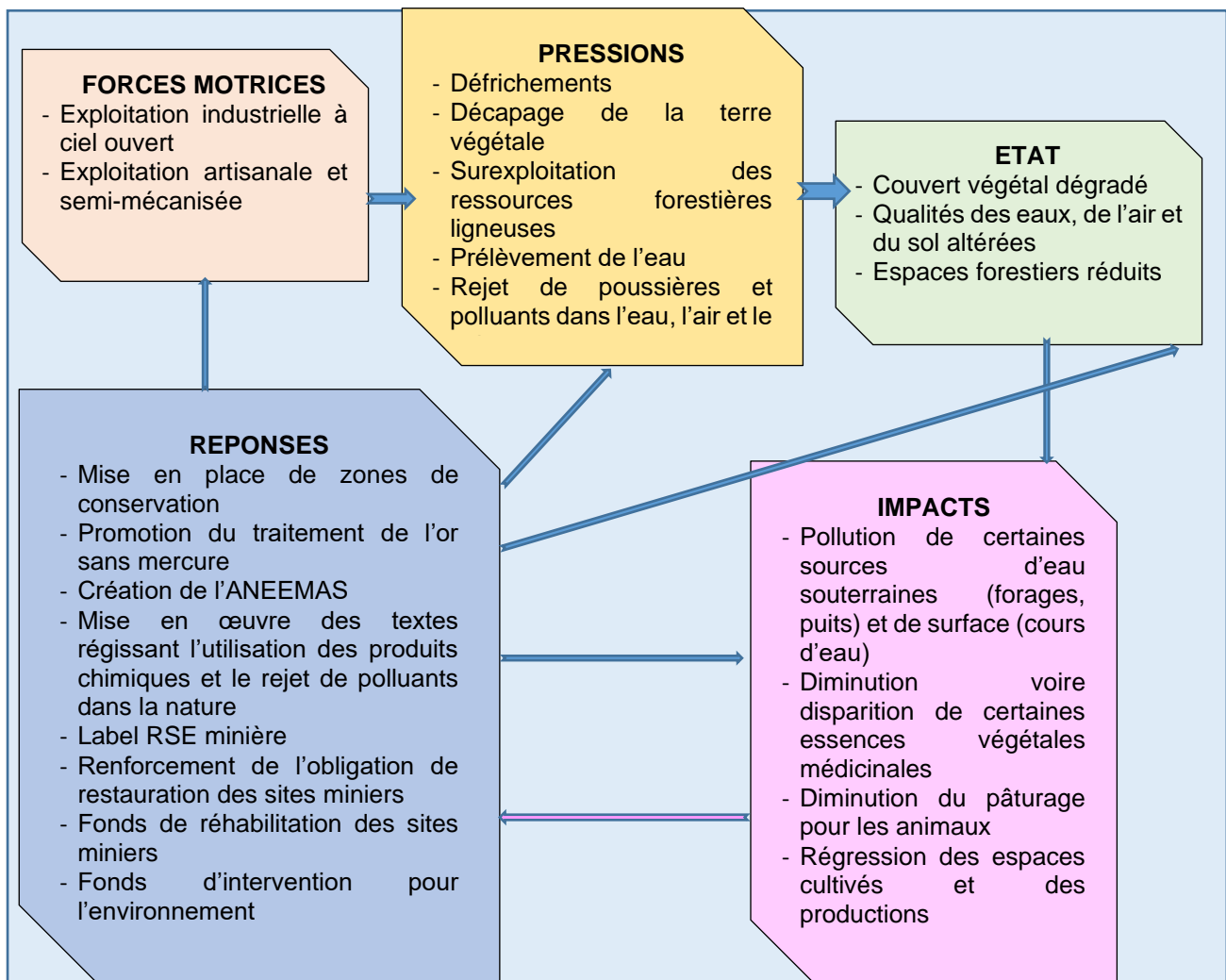


Figure 1: Modèle Driving Forces, Pressures, States, Impact, Responses (DPSIR) de la filière Or sur la diversité biologique au Burkina Faso (Source : UICN, 2022, Rapport d'étude : Stratégie d'engagement des acteurs des secteurs agricoles (coton et élevage) et miniers (or) dans la conservation de la biodiversité au Burkina Faso, 124 p.)

CARTOGRAPHIE DES ACTEURS ET PARTIES PRENANTES DE LA FILIERE OR

Le secteur de la filière or regroupe une diversité d'acteurs. Ils sont traditionnellement regroupés en quatre catégories : les acteurs institutionnels, les acteurs privés et organisations professionnelles, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile. Il faut ajouter à cette liste un des acteurs majeurs qui est souvent oublié dans l'approche de la gestion de la filière que sont les populations locales affectées par l'activité minière. Elles se sont révélées être les véritables détenteurs « du permis social d'exploiter » pour les entreprises minières, car sans leur accord, aucune exploitation paisible des ressources naturelles n'est envisageable.

Le dispositif institutionnel qui encadre le secteur minier de façon générale et la filière Or en particulier est bien structuré. Il est composé de parties prenantes relevant de plusieurs ministères dont ceux en charge des mines, de l'environnement, de l'économie et des finances, de l'administration territoriale.

Tableau 1: Analyse du cadre institutionnel de la filière or industrielle

Etat des lieux	Atouts	Insuffisances
<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières - Direction Générale des mines, de la géologie et des carrières - Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS) - Office national de sécurisation des sites miniers (ONASIM) - Bureau des Mines et de la Géologie - Commission Nationale des Mines - Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement climatique - Agence Nationale des Évaluations Environnementales (ANEVE) - Direction Générale de la préservation de l'environnement (DGPE) - Collectivités Territoriales - Conseils régionaux - Gouvernorats 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre institutionnel étoffé et structuré - Suivi de la mise en œuvre des recommandations du COTEVE : la mise en œuvre des recommandations issues de la session COTEVE est suivie par les services techniques habilités de l'Etat (ANEVE, BUMIGEB, DGMG, etc.). - Veille réglementaire : elle est assurée par les services techniques habilités de l'Etat (ANEVE, BUMIGEB, DGMG, Agences de l'Eau, etc.) - Suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) : les différents projets miniers font l'objet d'évaluations environnementales, assorties de PGES, dont la mise en œuvre par les promoteurs, est suivie par les services techniques habilités. - Réalisation d'inspections et d'audits périodiques au niveau des sites miniers - Présence de compétences spécifiques (d'inspecteurs en biodiversité) au sein de l'ANEVE pour le suivi de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de synergie entre les acteurs - Absence d'un suivi spécifique de la biodiversité (évolution de la diversité floristique et faunique) - Absence d'indicateurs spécifiques (inventaires floristiques et fauniques périodiques) de suivi de la biodiversité dans le cadre des projets miniers - Non maîtrise des questions de biodiversité par certains acteurs du dispositif institutionnel - Non opérationnalisation des organes de suivi

Source : EXPERIENS, 2021

En juillet 2021, on dénombrait 17 mines d'or industrielles en production, 06 en construction, 01 en modification, 02 projets avancés et 04 à l'arrêt. Les sociétés minières disposent de ressources humaines qualifiées et d'outils de gestion environnementale et d'évaluation de leurs performances en matière de gestion environnementale. A ce dispositif s'ajoutent leurs différentes politiques en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ainsi que les normes et standards internationaux auxquels elles adhèrent, notamment les principes de l'Equateur et les Normes de Performance de la Société Financière Internationale, notamment la NP6 sur la Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes.

On note également une organisation socioprofessionnelle de la sous-filière de l'exploitation industrielle, notamment la Chambre des Mines du Burkina (CMB). Elle est une association à but non lucratif créée en juillet 2011 pour représenter le secteur minier privé. Elle regroupe actuellement une soixantaine de sociétés locales et internationales agissant dans les domaines de l'exploration et de l'exploitation minières ainsi que des géo-services (laboratoires d'analyses, sociétés de sondages, sous-traitants minières). Ce dispositif pourra servir de base pour aller vers des engagements en faveur de la conservation de la biodiversité dans les zones d'exploitation minière. Le constat global étant une tendance à la baisse de la biodiversité dans ces zones en raison des différentes pressions exercées sur l'environnement.

Tableau 3: Forces et faiblesses des différents acteurs actifs dans l'exploitation artisanale de l'or

Acteurs	Forces	Faiblesses
Gouvernement central	<ul style="list-style-type: none"> ● mandat officiel ● ressources financières ● agences dédiées (ANEEMAS, BNAF, ONASSIM etc.) ● institutions publiques et forces de l'ordre/sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> ● contraintes en personnel ● peu de connaissances de terrain ● pénétration locale limitée ● peu de confiance parmi les acteurs locaux ● coordination interministérielle limitée
Autorités locales (Collectivités territoriales)	<ul style="list-style-type: none"> ● proximité des activités minières ● capacité de suivi ● connaissances des demandes locales ● travaillent pour le compte de la collectivité entière 	<ul style="list-style-type: none"> ● mandat officiel très limité ● manque de ressources financières et humaines ● peu de confiance parmi les acteurs locaux ● manque de capacité en matière d'application des règles
Autorités coutumières	<ul style="list-style-type: none"> ● capacité à résoudre des conflits (fonciers) sur des sites ou avec de plus grandes sociétés minières privées ● plus grande légitimité perçue au niveau local ● plus conscient des besoins des communautés locales et peut les organiser 	<ul style="list-style-type: none"> ● concurrence avec les autorités locales ● légitimité perçue n'est pas cohérente entre les communautés (à voir avec le contexte historique, etc.) ● pas de mandat officiel et donc ils ne peuvent pas faire respecter les règles (en dehors des obligations morales)
Associations d'artisans miniers	<ul style="list-style-type: none"> ● peuvent représenter les intérêts des mineurs 	<ul style="list-style-type: none"> ● manque de ressources et de capacité pour organiser l'action ● peuvent être considérés comme partisans ou ne représentant qu'une sous-section de mineurs
Organisations de la société civile	<ul style="list-style-type: none"> ● ne travaillent pas pour des gains financiers et peuvent donc gagner la confiance de la communauté locale ● peuvent s'organiser pour une plus grande action collective, négocier le dialogue ou s'engager dans un plaidoyer pour faire entendre les besoins des communautés locales 	<ul style="list-style-type: none"> ● peu d'organisations actives dans le secteur ● manque d'influence politique même s'il existe des ressources financières ● souvent moins pragmatiques en termes de préoccupations environnementales ● par le passé, focalisation stigmatisante sur les liens entre orpaillages questions telles que le travail des enfants et la violence sexuelle
Entreprises minières	<ul style="list-style-type: none"> ● intérêt de ne pas contrarier la communauté locale ● poids financier et politique nécessaire pour faire entendre leurs préoccupations et préoccupations au niveau du gouvernement central 	<ul style="list-style-type: none"> ● intérêt commercial en conflit avec l'exploitation artisanale ● n'ont pas les moyens (légaux) de faire respecter des accords avec les artisans miniers ● besoin de travailler avec d'autres acteurs pour instaurer la confiance au sein de la communauté locale
Commerçants d'or	<ul style="list-style-type: none"> ● des relations de travail existantes avec les mineurs ● sera un acteur important à impliquer plutôt qu'à éliminer pour aborder la problématique de la contrebande et le commerce du mercure 	<ul style="list-style-type: none"> ● impliqués dans la contrebande ● impliqués dans le commerce du mercure et du cyanure

Source : Alfonso Medinilla et al, 2020¹

¹ Alfonso Medinilla, Poorva Karkare et Tongnoma Zongo, Mai 2020, Encadrer à nouveau l'artisanat minier au Burkina Faso : vers une approche contextualisée, 29 pages.

PRESSIONS EXERCEES SUR LA BIODIVERSITE PAR LES ACTIVITES ASSOCIEES A LA FILIERE OR ET IMPACTS POUR LES POPULATIONS HUMAINES

Les activités minières représentent une menace pour les écosystèmes naturels, notamment dans les sites protégés et les sites à haute valeur de conservation. Les camps miniers produisent des déchets qui peuvent polluer les sols et les cours d'eau qui traversent par la suite des sites protégés. Toutefois, la menace n'est pas seulement due aux pressions directes comme la déforestation, la pollution, et la destruction des ressources naturelles, mais également liée aux pressions indirectes induites par le développement des infrastructures (routes). Les routes ouvrent des accès à des sites jusque-là intacts et éloignés, les soumettant à des menaces comme le braconnage. Elles ont également pour effet de fragmenter l'habitat, réduisant ainsi les mouvements de la faune sauvage. L'exploitation des mines à ciel ouvert entraîne aussi des impacts d'ordre esthétique. L'extraction minière au Burkina Faso a eu un coût d'opportunité de 571 000 hectares de terres cultivables et de pâturage (qui n'ont ainsi pas pu être exploitées et sur lesquelles aucun revenu agricole n'a pu être généré)².

Au niveau de l'orpaillage, la pression la plus visible est la destruction des habitats naturels et du paysage. Les effets de l'orpaillage sur l'environnement se caractérisent par le déboisement des sites pour soutenir les puits d'or et pour avoir de l'espace pour l'exploitation de l'or. Des déboisements sont aussi effectués pour permettre l'implantation des campements. Par ailleurs, les sols mis à nu sont plus facilement érodés sous l'effet des fortes pluies. Ceci contribue, à augmenter la quantité de matières en suspension dans les rivières et donc la turbidité de l'eau. Les huiles de vidange, les fûts d'essence, les emballages, les carcasses d'engins sont aussi souvent abandonnées et contribuent à la pollution de l'environnement. Ces déchets peuvent polluer les sols voire les rivières avoisinantes si les pluies les y entraînent. Une fois ces sols dépourvus de leur couvert végétal, ils deviennent très pauvres pour l'agriculture et la présence des trous profonds constituent un danger permanent pour les animaux des populations environnantes.

Photo 1 : Impacts de l'orpaillage sur le milieu naturel



Source : EXPERIENS, novembre 2017

L'extraction d'or est toutefois une activité dont les incidences environnementales sont potentiellement conséquentes. L'extraction d'or soulève sous cet angle trois questions principales :

- Quelle est la valeur économique des impacts environnementaux effectifs de l'extraction d'or au Burkina Faso ? Il s'agit de mesurer en valeur monétaire les pertes de bien-être et de profits résultant des impacts environnementaux que cette activité génère.
- Quelles opportunités existent afin de limiter les impacts environnementaux de l'exploitation de l'or ?

² Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV), Projet Initiative Pauvreté Environnement (IPE), mai 2011, Rapport final, analyse économique du secteur des mines liens pauvreté et environnement, 69 pages.

- Quels coûts doivent être consentis afin de réduire de manière significative l'impact négatif sur l'environnement et le bien-être.

Les résultats de l'analyse³ montrent que les coûts des dommages environnementaux et des inefficiences (CDI) de l'extraction d'or sont estimés à environ 12.6% de la VA du secteur (environ 10.8 mia FCFA/an). Cette évaluation est composée :

- Du coût des dommages environnementaux (CD), estimé à 8.2% de la VA, soit environ 65% de l'incidence total du secteur sur l'environnement. Le coût des dommages rend compte uniquement des impacts de la dégradation de l'environnement sur le bien-être de la population et les produits économiques des entreprises.
- Du coût des inefficiences (CI), estimé à 4.3% de la VA du secteur, qui mesure l'impact économiques des pertes de matières et d'énergies résultant de leur gestion non optimale et de leur usage inefficace.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de manière détaillée selon les types de mines (artisanales et industrielles) ainsi que les domaines environnementaux (air, eau, sols, déchets, matière et énergie, biodiversité et environnement global) et les catégories économiques (santé et qualité de vie, capital naturel et inefficiences).

Tableau 4: Coût des dommages environnementaux et des inefficiences du secteur de l'exploitation de l'or au Burkina Faso

Catégories environnementales	Secteur	Mines artisanales	Mines industrielles	Valeur	
	%VA	%VA	%VA	USD	CFA
Eau	3.0%	1.5%	1.5%	5 765 794	2 581 922 543
Air	1.3%	0.9%	0.4%	2 412 313	1 080 233 780
Sols et forêt	3.7%	1.0%	2.7%	7 113 890	3 185 599 931
Déchets	1.2%	0.2%	0.9%	2 241 176	1 003 598 576
Energie et Matière	3.5%	1.1%	2.4%	6 667 503	2 990 185 692
Total I	12.6%	4.8%	7.8%	24 210 676	10 841 540 522
Environnement global	0.06%	0.02%	0.05%	120 491	53 955 905
Total II	12.7%	4.8%	7.8%	24 331 167	10 895 496 428
Catégories économiques	Secteur	Mines artisanales	Mines industrielles	Valeur	Secteur
	%VA	%VA	%VA	USD	CFA
Santé / Qualité de vie	5.0%	2.8%	2.2%	9 664 983	4 327 979 552
Capital naturel	3.2%	0.8%	2.5%	6 230 035	2 789 809 598
Inefficiences dans les	4.3%	1.2µ	3.1%	8 315 657	3 723 751 372
Total I	12.6%	4.8%	7.8%	24 210 676	10 841 540 522

Source : (MECV mai 2011)⁴

CADRE NATIONAL POUR UNE FILIERE OR DURABLE

Pilier du développement durable, la biodiversité s'impose comme une priorité de la transition écologique. Oxygène, fertilisation des sols, épuration de l'eau, pollinisation ou encore prévention des inondations : préserver les milieux naturels et les différents écosystèmes est indispensable au bien-être des populations et à l'équilibre de la planète.

³ Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV), Projet Initiative Pauvreté Environnement (IPE), mai 2011, Rapport final, analyse économique du secteur des mines liens pauvreté et environnement, 69 pages

⁴ Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV), Projet Initiative Pauvreté Environnement (IPE), mai 2011, Rapport final, analyse économique du secteur des mines liens pauvreté et environnement, 69 pages

Une revue des différents codes⁵ (, arrêtés et décrets a été effectuée dans le but de vérifier si le corpus était suffisant pour permettre d'assurer la préservation des écosystèmes et des espèces. La perspective du champ légal a été élargie aux engagements pris par le Burkina Faso dans le cadre de conventions internationales et régionales ratifiées et en vigueur.

Aspects du cadre en faveur de l'environnement et du développement durable

Le cadre légal et réglementaire de gestion de l'environnement apparaît assez fourni pour améliorer la gestion de l'environnement au niveau de la filière Or pour un développement durable. Un déficit de mise en œuvre explique pour partie les dégradations environnementales induites par ce secteur. Les principaux facteurs favorables du cadre légal actuel sont les suivants :

- L'obligation de la réalisation des évaluations environnementales (EIES, NIES) assorties de Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) à toutes les phases d'un projet minier. Néanmoins, les aspects relatifs à la biodiversité, aux écosystèmes et services écosystémiques devraient y être approfondis ;
- L'existence d'un dispositif institutionnel (ANEVE, DGPE) qui assure la veille réglementaire au plan environnemental ;
- L'instauration d'un fonds de réhabilitation et de fermeture des sites miniers (Décret n°2017-0068/PRES/PM/MEMC/MEEVCC/MINEFID/MATDSI du 15 février 2017) ;
- Des politiques environnementales des sociétés minières : elles disposent de politiques environnementales propres, intégrant la gestion de la biodiversité. Elles disposent également d'équipes de techniciens qualifiés qui assurent la veille réglementaire et la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement.

Aspects du cadre empêchant la transition vers des pratiques durables et responsables et mesures possibles pour les atténuer

Des efforts ont été consentis pour mettre en place un cadre législatif et réglementaire dont l'application devrait permettre de promouvoir une exploitation minière qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable. Néanmoins, des insuffisances subsistent et qui plombent l'efficacité de ce cadre quant à la baisse des pressions sur la biodiversité ainsi que sa conservation et sa promotion. A ce niveau nous pouvons citer :

- L'absence d'une stratégie nationale de conservation de la biodiversité ;
- L'absence d'une stratégie sectorielle (secteur minier) de conservation de la biodiversité ;
- Absence d'outils ou de canevas d'évaluation de la biodiversité dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestions Environnementale et Sociale (PGES) des promoteurs miniers au niveau de la filière Or ;
- Absence d'un référentiel technique établissant une liste de bonnes pratiques pour la biodiversité pour chacune des phases d'un site minier et pour chaque type d'acteur (sociétés industrielles, sociétés semi-mécanisées et orpailleurs artisanaux)
- Insuffisance de la veille réglementaire au niveau de l'exploitation minière artisanale secteur et la méconnaissance des textes par la majorité des acteurs ;
- Insuffisance de la diffusion des textes législatifs et réglementaires régissant la protection de l'environnement auprès des acteurs de l'exploitation artisanale de l'or ;
- Le cadre légal actuel ne prend pas suffisamment en compte la spécificité de la sous-filière exploitation artisanale de l'or, qui pourtant est en pleine expansion ;
- L'accent mis sur la préservation de l'environnement de façon globale au détriment de la biodiversité.

ENJEUX ET SCENARIOS POSSIBLES POUR ENGAGER L'ENSEMBLE DES ACTEURS POUR UNE FILIERE OR DURABLE

L'extraction des ressources minières comporte de nombreux risques économiques et sociétaux, incluant les impacts locaux (dégradation des écosystèmes, de la biodiversité, des aquifères ; perte

⁵ UICN, 2022, rapport d'étude : stratégie d'engagement des acteurs des secteurs agricoles (coton et élevage) et miniers (or) dans la conservation de la biodiversité au Burkina Faso, 124 P.

d'identité culturelle et de cohésion sociale) et globaux (Gaz à effet de serre « GES »), qui font l'objet d'une prise de conscience croissante. La nature des revendications et leurs perceptions varient selon les acteurs en présence (opérateurs, scientifiques, collectivités, gouvernements, société civile, populations riveraines).

La mise en place des infrastructures minières (routes, forages, parcs à résidus, etc.) nécessite le défrichage, le déblaiement, l'excavation de terrains et leur remblai. Cela entraîne un changement d'usage des terres, la modification de la topographie et la détérioration, voire la destruction des sols. Ces transformations perturbent le régime hydrologique et le fonctionnement des bassins versants (Commission économique pour l'Afrique 2011, Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue 2012). Cette industrie minière affecte d'une part l'absorption de dioxyde de carbone (CO₂) du fait de la déforestation et, d'autre part, les émissions de CO₂ et d'autres GES attribuables aux besoins énergétiques et aux explosifs.

L'exploitation minière a également une incidence sur les écosystèmes et la biodiversité durant le cycle de vie de la mine et même après sa fermeture ; incidence due notamment à la suppression de la végétation, du sol de couverture, au déplacement de la faune, aux matières et liquides polluants et enfin aux nuisances sonores (Conseil international des mines et métaux 2006 24, Environmental Law Alliance Worldwide 2010).

L'avifaune, les poissons, certains reptiles, les rongeurs fouisseurs et les petits mammifères peuvent être sévèrement affectés. À la fin de vie de la mine, sa fermeture laisse un terrain complètement bouleversé, marqué souvent par des fosses, des sols stériles et des bassins de décantation (Bihouix et Guillebon 2010, Pelletier 2012). Le sol est en général impropre à l'agriculture et a besoin d'être revégétalisé. Enfin, certains sites miniers sont abandonnés sans aucune restauration (Mousseau 2012, Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées, 2013).

Les atteintes à l'environnement sont donc multiples, mais restent variables en fonction de la sensibilité des sites, du climat régional et des mesures d'atténuation des impacts mises en œuvre avant, pendant et après l'exploitation d'un gisement⁶.

Les populations humaines souffrent déjà grandement des multiples impacts induits par ces activités extractives qui n'intègrent pas assez les multiples valeurs, sources de bien-être, associées à la biodiversité, aux écosystèmes.

Pour inverser la tendance de dégradation et aller vers une préservation, un renforcement et une valorisation de la biodiversité au sein de la filière Or, un certain nombre d'engagements des acteurs peuvent être envisagés :

- Réalisation d'évaluations environnementales des projets d'exploitation aurifère
- Mise en place et sécurisation de zones de conservation
- Inventaires floristique et faunique en phases préparation, d'exploitation et de fermeture des projets miniers
- Implication et responsabilisation des communautés locales dans la gestion de la faune ;
- Restauration du couvert végétal (reboisement et régénération naturelle assistée) à travers entre autres l'aménagement des reliques forestières.
- Réhabilitation écologique en phase de fermeture
- Sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs pour la gestion des ressources naturelles (aménagement de forêts, reboisement, surveillance, lutte contre les feux de brousse, etc.)
- Création des zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC) ;
- Promotion de bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique
- Sensibilisation des acteurs sur les conséquences des polluants chimiques
- Assurer la stabilité chimique des sols en fin d'exploitation (dépollution/décontamination)
- Sensibilisation des acteurs sur les conséquences des actions anthropiques sur les ressources en eau et la mise en place d'un système d'alerte sur la pollution des cours d'eau ;

⁶UICN – Rapport analyse de contexte et étude de cas secteur minier au Burkina et au Ghana, mai 2020

- Protection des plans d'eau contre l'ensablement (actions de restauration des berges à travers des reboisements, respect des zones de servitudes par les acteurs, etc.)
- Suivi de la pollution des eaux de surface et des nappes
- Réalisation/réhabilitation de points d'eau pour augmenter les disponibilités en eau ;
- Elaboration et mise en œuvre plans de gestion des déchets
- La promotion de bonnes pratiques d'adaptation au changement climatique.
- La sensibilisation sur l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques ;

Les engagements des parties prenantes de la filière Or devront être cohérents avec la politique minière nationale adoptée en octobre 2014 dont la vision est : « *A l'horizon 2025, le secteur minier du Burkina Faso est compétitif et constitue un véritable levier de développement économique et social durable* ». Une de ses orientations stratégiques est de créer les conditions favorables pour la recherche et l'exploitation rationnelle et durable des ressources minérales ; le nouveau code minier (loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015). Pour ce faire, les principaux défis que devront se fixer les acteurs du secteur minier sont entre autres : la bonne gouvernance, la gestion environnementale des activités minières, la protection de l'intérêt général, le développement local, etc.

RECOMMANDATIONS

Compagnies minières

- Accompagner l'élaboration et/ou la mise en œuvre des Plans d'aménagement et de gestion des aires protégées ;
- Organiser des campagnes pour reboiser un nombre significatif d'hectares de terres dégradées ;
- Renforcer la mise en œuvre effective du code minier et notamment i) des mesures d'évitement des aires protégées en phase de prospection / début d'exploitation, ii) réduire au maximum les dégradations en phase d'exploitation et iii) renforcer les obligations de réhabilitation en fin de cycle d'exploitation.

Artisans miniers

- Engager l'Agence Nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées (ANEEMAS) dans l'accompagnement des artisans miniers à s'organiser en coopératives et à signer des conventions de gestion comprenant des engagements de conservation de la diversité biologique ;
- Engager les artisans miniers dans un processus devant aboutir à la réduction de l'utilisation des produits chimiques (notamment le mercure) ;
- Engager les artisans miniers dans l'utilisation des techniques d'exploitation minière sans utilisation des produits chimiques

Exploitation semi-mécanisée

- Engager tous les acteurs de l'exploitation semi-mécanisée dans l'application sans réserve l'ensemble des mesures de leurs PGES ;
- Engager les acteurs de l'exploitation semi-mécanisée à reboiser dans les communes abritant leurs sites

A propos de BIODEV2030

BIODEV2030 appuie l'intégration de la diversité biologique à travers des engagements sectoriels issus de dialogue multipartite dans les pays pilotes. Financé par l'Agence française de développement (AFD), le projet est mis en œuvre par l'UICN, le Fonds mondial pour la nature - France (WWF-France) et Expertise France.

L'UICN met en œuvre le projet au Bénin, au Burkina Faso, en Ethiopie, à Fidji, en Guinée Conakry, au Kenya, au Mozambique et au Sénégal.

Pour plus d'informations sur le projet, contactez :

Dr SOMDA Jacques : jacques.somda@iucn.org

OUEDRAOGO W. Amadou: amadou.ouedraogo@iucn.org

CURET Florence: Florence.Curet@iucn.org

VERGEZ Antonin: antonin.vergez@iucn.org